

**CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE**  
Version 4 du 10/04/2024

**Le stagiaire :**

Nom prénom :

Adresse du stagiaire :

**Organisme de formation :**

IPEC

Secrétariat : 111, Rue de la Ferme Bernard - 04140 Seyne

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93040653304 auprès du préfet de la région PACA

SIREN : 44975612100025 Code APE 804C

**Objet :**

En exécution du présent contrat l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée « intervention systémique et thérapie familiale »

**Nature et caractéristiques de la formation :**

La nature et les caractéristiques de formation sont dans le livret d'accueil qui vous a été remis.

**Organisation de l'action de formation :**

Cette formation aura lieu à partir du

Selon le rythme suivant : 8 séances de 2 jours plus un colloque 1 journée pour les 3 premières années – 7 séances de 2 jours plus 1 colloque 1 journée pour la quatrième année.

Lieu et horaires de la formation :

Hôtel B & B, 102 avenue des Logissons, 13770 VENELLES  
De 9 heures à 17 heures

La durée totale de la formation est de 712 heures répartie sur 4 ans :

<i>année</i>	<i>Heures présentiel</i>	<i>stage</i>	<i>mémoire</i>	<i>prix</i>	<i>total</i>
<i>1</i>	<i>119</i>			<i>2 200€</i>	
<i>2</i>	<i>119</i>			<i>2 200 €</i>	
<i>3</i>	<i>119</i>	<i>70</i>	<i>55</i>	<i>2 200 €</i>	
<i>4</i>	<i>105</i>	<i>70</i>	<i>55</i>	<i>2 200 €</i>	
<i>REMISE</i>				<i>2 800 €</i>	
<i>Total heures</i>	<i>462</i>	<i>140</i>	<i>110</i>		<b>6 000 €</b>

Les conditions générales dans lesquelles sont dispensées cette formation, le règlement intérieur, les qualifications des formateurs figurent dans le livret d'accueil. De même pour ce qui concerne les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et les différentes sanctions de la formation.

***Délai de rétraction :***

A compter de la date du présent contrat, le stagiaire à un délai de 10 jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (articles L121-30 du code la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ». Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

***Dispositions financières :***

Le prix de la formation est fixé à 2 200 € par an avec une remise, soit 1 500 € par an. Soit un total de 6 000 € pour 4 ans et 712 heures de formation y compris stage et mémoire. Le prix de chaque année de formation (1 500 €) est exigible le premier jour de la formation, mais le stagiaire peut profiter d'un aménagement permettant de répartir cette somme sur un maximum de 10 prélèvements.

***Interruption du de la formation :***

En cas d'interruption du stage pour un autre motif que la force majeure reconnue le présent contrat est résilié selon les modalités suivantes : l'année ***de formation commencée est due***. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata-temporis de leur valeur prévue au présent contrat. Dans ce cas, le contrat est résilié de droit mais l'IPEC pourra proposer des solutions pour la continuité de la formation, dans ce cas et après accord du stagiaire le contrat

n'est que suspendu.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation toute somme perçue indument (formation non réalisée au prorata temporis) sera remboursée.

### ***Cas de différend***

Selon l'article L612-1 du code de la consommation, si une contestation ou un différend n'ont pas pu être réglés à l'amiable, le stagiaire pourra déposer sa demande auprès du site :

<http://cnpm-mediation-consommation.eu>

ou par voie postale en écrivant à  
CNPМ - MÉDIATION - CONSOMMATION  
27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND

Le tribunal d'instance de Digne les bains sera seul compétent pour régler le litige.

***La signature du présent contrat engage l'acceptation totale du CGPF-PF de l'organisme de formation (ci-joint)***

Fait en double exemplaire à Seyne, le

<i>Pour le stagiaire (Nom, prénom du signataire) Signature</i>	<i>Pour l'organisme de formation (Nom, qualité du signataire) Signature et cachet</i>
	<i>Le Président Jean François Ampélas P/o la secrétaire technique Dominique Souillard</i>